



21 Mars 2016

Communiqué de presse

Les acteurs de la façade maritime se mobilisent en faveur d'une politique maritime intégrée respectueuse de l'environnement marin

Les océans jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat, et représentent une opportunité de développement économique (« **croissance bleue** »), qui ne peut s'envisager qu'en préservant les ressources naturelles marines.

Cette équation du « **développement durable maritime** » a été au cœur des débats du **conseil maritime de façade nord Atlantique Manche ouest** (qui regroupe les régions Bretagne et Pays de la Loire) et qui s'est tenu ce 21 mars à Brest. Cette instance de concertation regroupe des représentants de l'État, des collectivités locales, des acteurs économiques, associatifs et syndicaux.

Cette réunion a permis de :

- présenter le « **plan d'actions pour le milieu marin mers celtiques – golfe de Gascogne** », qui couvre l'ensemble de la façade Atlantique et va être approuvé par arrêté inter-préfectoral dans les prochains jours. Son objectif est de parvenir au bon état écologique du milieu marin d'ici 2020. Ce plan comprend des mesures portant sur la protection de la biodiversité marine (aires marines protégées, restauration des fonctionnalités halieutiques,...) et la gestion de l'interface terre-mer (aires de carénages des navires, dragages des sédiments...) ;
- de valider une méthode et un calendrier pour définir une stratégie maritime intégrée permettant de concilier les différents usages et activités entre eux, respectueux de la préservation de l'environnement marin. Cette stratégie permettra à terme de fixer des objectifs partagés et opérationnels du maintien ainsi que du développement des activités économiques en mer, que celles-ci soient traditionnelles (pêche, aquaculture, industrie navale, ports, ...) ou émergentes (énergies marines renouvelables, biotechnologies...), tout en préservant les usages de loisirs (plaisance, plongée, ...), et en garantissant la restauration du bon état du milieu marin.

Plus d'informations sur : www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire, Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 20 92 - pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

Préfecture maritime de l'Atlantique

Officier chargé des relations publiques de la préfecture maritime

communication@premar-atlantique.gouv.fr

02 98 22 11 78